

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SPS300 Concentré
1. 1. 1. Contient: • fluorure d'hydrogène
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: DISSOLVANT DES TARTRES SILICEUX SPÉCIAL CANALISATIONS, TUNNELS
CONVOYEURS, BÉTON, CIMENT, OXYDES
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
Z.I. Arras Est BP74
F-62217 Tilloy-Les-Mofflaines
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: admc@orange.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: 411000

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
* Tox. aiguë 2 / SGH06 - H301 ** Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 ** Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

-

-

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	Ce produit ne peut pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
2. 4. Dangers principaux:	Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
2. 5. Autres dangers:	La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Dissolvant des tartres silicieux
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	• chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique - N° Id: 017-002-01-X - N° CE: 231-595-7 - Conc. (% pds) : 20 < C ≤ 25 - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314 - (Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25% - STOT SE 3; H335: C ≥ 10) - Divers : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 8 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 15 • fluorure d'hydrogène - N° Id: 009-002-00-6 - N° CE: 231-634-8 - N° CAS: 7664-39-3 - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5 - SGH : * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H300 - H310 - H330 * SGH05 - Corrosion - Corr. cut. 1A - H314 - Divers : VME ppm = 1,8 - VME mg/m³ = 1,5 - VLE ppm = 3 - VLE mg/m³ = 2,5 • acide sulfamidique; acide amidosulfurique; acide sulfamique - N° Id: 016-026-00-0 - N° CE: 226-218-8 - N° CAS: 5329-14-6 - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5 - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Tox. aq. chron. 3 - H412 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et se rendre immédiatement à la clinique.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Toux, difficultés de respirer ou d'autres signes d'intoxication peuvent se produire après quelques heures.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer de graves brûlures
4. 2. 4. Ingestion:	L'ingestion de la solution aqueuse provoque brûlures des voies respiratoires supérieures, digestives, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Des fumées toxiques se forment sous l'effet de la chaleur. (chlore, chlorure d'hydrogène) Danger d'explosion des vapeurs.
5. 3. Conseils aux pompiers:	équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Endiguer et contenir le produit renversé. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|---|---|
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | bases,métaux,oxydants,produit inflammable ,sulfure |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. verre acier protégé d'un revêtement |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Réservé à un usage professionnel |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
- 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
 - chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 8 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 15
 - fluorure d'hydrogène : VME ppm = 1,8 - VME mg/m³ = 1,5 - VLE ppm = 3 - VLE mg/m³ = 2,5
 - 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
- 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les fumigations / pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié: B
 - 8. 2. 2. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel Gants de protection Norme EN374
 - 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: tablier en caoutchouc bottes
 - 8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
 - 8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
- 9. 1. 1. Aspect: liquide
 - 9. 1. 2. Couleur: incolore/jaune clair
 - 9. 1. 3. Odeur: forte
 - 9. 1. 4. PH: 1
 - 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: °C
 - 9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: non applicable
 - 9. 1. 7. Point d'éclair: non applicable
 - 9. 1. 8. Limites d'explosivité: non applicable
 - 9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz): non applicable
 - 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1.15kg/m³ (20°C)
 - 9. 1. 11. Viscosité: non déterminé
9. 2. Autres informations:
- 9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble
 - 9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
 - 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: complètement soluble avec :alcools,ethes ,hydrocarbures aromatiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable en conditions normales. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | stable |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Faire attention aux risques d'explosion. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Éviter les températures excessives pendant de longues périodes |
| 10. 5. Matières incompatibles: | bases, métaux, oxydants, sulfures. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. chlore |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Ce produit est classifié sur base de la composition nommée dans la rubrique 2, comme nocif, et irritant pour la peau et les yeux. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 3. Sensibilisation: | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être dangereux pour l'environnement. Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Pas d'information disponible. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Pas d'informations complémentaires disponibles |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Neutraliser avec une solution de carbonate et laver abondamment à l'eau. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|---------------------|
| 14. 1. Numéro ONU: | 1789 |
| 14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | ACIDE CHLORHYDRIQUE |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):

14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 2. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 2. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 2. 4. Code danger:	80
14. 2. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C1 520
14. 2. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 2. 7. Code de restriction en tunnels:	E

14. 3. Voies maritimes (IMDG):

14. 3. 1. Classe:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. N° FS:	F-A, S-B
14. 3. 4. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 3. 5. Instructions d'emballage:	P001

14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 4. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 4. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

14. 5. Dangers pour l'environnement: Ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'environnement

14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG

14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Pas d'autres informations disponibles

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPS300 Concentré

Version:5

Date de révision: 06/10/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions:	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	22/03/2006
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	05/04/2013
16. 5. 3. Date de révision:	06/10/2017
16. 5. 4. Version:	5
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 6. Réalisé par:	Sds